



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Date : 22 mai 2023

Lieu : Cheyres

CONSEIL GENERAL

Présidence : Grandgirard Janine

Présences : Arnold Pascale, Balimann Erwin, Brühlhart Jonas, Cantova Sébastien, Carrard Michaël, Castioni Patrick, Chanez Daniel, Chanez Denis, Chanez Magali, Chanez Yves, Demierre Alexandre, Dumusc Sébastien, Fontana Dylan, Frey-Wyniger Jocelyne, Hänggeli Laetitia, Heberling Sven, Marti Laure, Monney Florian, Muller Nadia, Pillonel Pittet Séverine, Pillonel Bernard, Pillonel Patrick, Poyet Jérôme, Riedo Nicolas, Rouiller Fabrice, Sauterel Jean-Christophe, Sauteur Ludovic et Wyss Gérard

Excusé : Märki Daniel

Absent :

Secrétaire : Bersier Laetitia

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Cornioley Christian, Hayoz Mary-Anne, Delley Stéphane, Monney Fabien, Pochon Bernard, Rapo Philippe, Rey Stéphane

Excusé : -

La présidente, **Mme Janine Grandgirard**, souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil général de Cheyres-Châbles.

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous souhaiter la cordiale bienvenue à cette séance du Conseil général, j'adresse mes salutations au Conseil communal, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.

Mes salutations également aux représentants de la presse ainsi qu'au public présent ce soir.

Pour rappel, seuls les membres du Conseil général et du Conseil communal sont autorisés à prendre la parole.

Depuis ma prise de présidence, je peux vous dire que cela bouge dans notre commune, voici quelques informations.

Tout d'abord, toute ma sympathie à M. Erwin Balimann, Conseiller général, membre du groupe Ensemble, pour le décès de son papa M. Heinz Balimann, le 27 mars 2023.

Mme Mary-Anne Hayoz a quitté le Conseil général et a commencé son mandat au Conseil communal le 1^{er} mai, suite à la démission de Mme Christina Darcey.

C'est Mme Séverine Pillonel Pittet, viennent-ensuite du groupe Ensemble, qui la remplace au Conseil général.

Félicitations et bienvenue à vous deux.

Nous avons reçu malheureusement deux nouvelles démissions au sein du Conseil général.

Mme Laetitia Hänggeli, du groupe Ensemble, membre du bureau et rédactrice pour une partie du Cheyres-Châbles info, qui pour des raisons professionnelles, nous quitte au terme de cette séance.

Laetitia tu vas nous manquer mais nous te souhaitons plein de succès pour ton avenir et ta nouvelle vie dans la capitale. Merci encore pour tout ton travail dans notre commune.

Et la démission de Mme Nadia Müller, membre du groupe Avenir, suppléante au bureau.

Elle et sa famille ont décidé de réaliser leur rêve et de partir à l'autre bout du monde, la Polynésie française.

Il faut avoir beaucoup de courage pour entreprendre une telle démarche. Je leur souhaite le meilleur pour cette nouvelle vie, malgré un pincement au cœur.

Merci Nadia pour ton engagement au législatif, toi et ta petite famille allez laisser un vide dans le village.

A relever l'importance des viennent-ensuite, heureusement il en reste encore !

Le 5 mai dernier, je suis allée avec Fabien, notre syndic, apporter nos vœux d'anniversaire à Mme Jane Crottaz pour ces 90 ans. Un petit moment sympathique.

Le 9 mai, participation à la soirée d'informations relative à la construction des nouveaux EMS d'Estavayer et Domdidier avec la présentation des projets. Soirée très intéressante mais des charges en plus pour les communes broyardes.

Avec les beaux jours et une météo plus clémente, la vie associative de notre commune vous permettra de partager des moments de convivialité.

La partie officielle va débiter et je vous demande de mettre en veille ou d'éteindre vos téléphones portables.

Conformément à l'art. 38 de la loi sur les Communes, je vous rappelle que les membres du Conseil général ont été convoqués dans les délais impartis à la séance de ce soir par courriel ou par lettre personnelle, par publication dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ? Aucune.

Les scrutateurs sont : Mme Laetitia Hänggeli, M. Alexandre Demierre et M. Ludovic Sauter.

La présidente remercie la secrétaire du Conseil général, Mme Laetitia Bersier, pour la rédaction du procès-verbal de cette séance et informe qu'elle sera enregistrée afin d'en faciliter sa rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo).

La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé. Elle rappelle à tous les intervenants de s'exprimer au micro et de parler suffisamment fort et distinctement pour que l'enregistrement soit audible.

Je demande maintenant à tous les Conseillers généraux de bien vouloir lever leur feuille de vote verte et aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

Présences : 29 Majorité : 15 Quorum atteint

Ce soir est excusé M. Märki Daniel. Elle relève que le Conseil communal est au complet.

Elle rappelle que les décisions sont prises à la majorité des votants, les bulletins nuls et les abstentions ne comptant pas. Le quorum étant atteint, elle déclare cette assemblée valablement constituée.

L'ordre du jour, que vous avez reçu, est affiché à l'écran et ne sera donc pas lu.

Le tractanda :

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 mars 2023
- 2 Comptes 2022
 - 2.1 Comptes de résultats
 - 2.2 Comptes d'investissements
 - 2.3 Rapport de gestion
 - 2.4 Rapport de la Commission financière
 - 2.5 Approbation des comptes 2022
- 3 Nomination de l'organe de révision
- 4 Révision partielle du règlement scolaire
- 5 Demande d'un crédit d'engagement pour la mise en place d'horodateurs sur le parking des Grèves à Cheyres et de zones blanches sur l'ensemble du territoire
- 6 Approbation du règlement communal sur le stationnement et l'hivernage des bateaux
- 7 Approbation du règlement général de police de la commune
- 8 Election d'un membre à la commission de naturalisation
- 9 Informations du Conseil communal
- 10 Informations du Conseil général

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ? Aucune.

La présidente demande maintenant de procéder au vote à main levée pour l'approbation du tractanda.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le tractanda, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le tractanda est approuvé par 29 voix.

La présidente remercie les membres du Conseil général et déclare cette assemblée ouverte.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 mars 2023

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.

La présidente rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Y a-t-il une remarque concernant le procès-verbal ? Aucune.

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le PV de la séance du Conseil général du 13 mars 2023, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2023 est approuvé par 29 voix.

2. Comptes 2022

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

La présidente donne la parole à M. Philippe Rapo, Conseiller communal en charge des finances, pour la présentation de l'objet.

M. Philippe Rapo

2.1 Comptes de résultats

L'année 2022 s'est soldée avec un bénéfice de CHF 238'000.00 versus un budget quasi équilibré. Cette différence représente le 1.82 % du compte d'exploitation, ce qui est très faible. Les charges sont très bien maîtrisées dans son ensemble. Ce sont toujours les produits qui sont difficilement maîtrisables.

Comme ces comptes ont déjà été présentés et expliqués dans les moindres détails durant les séances de la commission financière et la séance de préparation du présent Conseil général, je vais procéder à une analyse globale de la situation financière de notre commune.

Pour ce faire, j'ai repris les comptes de résultats que vous trouvez en page 19 de votre fascicule Comptes 2022.

Le premier tableau démontre les différences entre les comptes et le budget.

Les 5 %, soit CHF 58'000.00 de plus-value dans l'administration générale viennent d'un remboursement des frais de poursuites, de l'augmentation des locations des salles et du transfert de salaire.

Les 10 %, soit CHF 17'000.00 de dépassement sur l'ordre et la sécurité sont dus aux interventions de nos sapeurs-pompiers, de l'amortissements extraordinaire du tonne-Pompe et des faibles honoraires juridiques. CHF 121'000.00, soit 4 % du budget de la formation n'a pas été utilisé car nous n'avons pas eu besoin de louer un bâtiment provisoire scolaire (CHF 20'000.00), les frais et l'amortissement liés du CO (CHF 46'000.00) et le coût de l'AES (CHF 43'000.00) ont été légèrement surévalués, CHF 5'000.00 dans la Culture, sport et Loisirs car le budget Loisirs, parcs et chemin n'a pas été totalement utilisé. 5%, soit CHF 49'000.00 de dépassement dans la santé qui sont des charges liées, concerne spécialement les homes et les soins ambulatoires.

Par contre, le 5 % du budget de la prévoyance sociale, soit CHF 62'000.00 n'ont pas été utilisé malgré une augmentation des charges par une meilleure participation des parents aux pensions pour la crèche (CHF 52'000.00)

Les CHF 156'000.00, soit 47 % de positif sur le Trafic et la télécommunication viennent principalement du produit de la vente de carburants au port (CHF 55'000.00) et du remboursement par l'assurance de nos frais concernant la crue de 2021 (CHF 95'000.00), que nous n'avons pas provisionnés sur l'exercice 2021 car nous ne connaissions pas le montant que l'assurance allait nous rembourser.

La différence de 29 %, soit 68'000.00 de la Protection de l'Environnement, soit l'approvisionnement et le traitement des eaux, la gestion des déchets et l'aménagement du territoire sont dû principalement à la déchetterie (CHF 45'000.00), l'aménagement du territoire (CHF 10'000.00). Les CHF 12'000.00 de l'économie publique sont dus aux faibles dépenses dans l'entretien des forêts et routes forestières et du faible amortissement.

Concernant les produits financiers et impôts avec une différence de 2 %, soit CHF 182'000.00, cela provient comme déjà expliqué à la dévaluation de CHF 1'278'000.00 que nous avons dû passer sur la ferme communale. Nous savions que la construction de cette superbe ferme, avec toutes les contraintes cantonales, allait coûter plus chers que la valeur vénale après travaux. Afin de suivre les règles de MCH2, nous avons dû passer une dévaluation sur le patrimoine financier. La Crèche qui fait partie du patrimoine administratif n'est pas touchée par cette correction de valeur. Mais grâce à d'excellents impôts sur la fortune dus vraisemblablement à la crainte de récession suite au COVID (CHF 158'000.00), à un bon rattrapage d'impôts sur le revenu des années précédentes (CHF 308'000.00), des impôts spéciaux non budgétisables (CHF 335'000.00), à une gestion de la dette (CHF 23'000.00), au remboursement du fonds de solidarité COVID de CHF 197'000.00 et de la réserve sur la réévaluation du patrimoine administratif de CHF 318'000.00, nous sommes tout de même arrivés à un bénéfice de CHF 238'000.00, soit CHF 236'000.00 de mieux que le budget.

J'ai également fait une comparaison entre 2022 et 2021 et l'on constate que les charges augmentent en général.

Les CHF 88'000.00 dans l'Administration générale des principalement aux salaires (CHF 38'000.00), à l'informatique, au mobilier de bureau (CHF 20'000.00), au Cheyres-Châbles Info (CHF 7'000.00) et aux jetons de présence du Conseil communal (CHF 9'000.00).

Ce sont les frais d'intervention des sapeurs-pompiers lors de la crue de 2021 qui fait la différence dans l'Ordre et la Sécurité.

L'augmentation de 8 %, soit CHF 195'000.00 dans la formation proviennent de l'agrandissement de l'AES (CHF 10'000.00), du CO (CHF 87'000.00), école primaire (CHF 11'000.00), des écoles spécialisés (CHF 37'000.00) et des camps scolaires (CHF 25'000.00)

Pour les CHF 27'000.00 dans la Culture, les Sports et les loisirs, ce sont spécialement les frais de fête national (CHF 10'000.00), l'entretien des places de jeux (CHF 6'000.00) et des installations sportives (CHF 7'000.00) qui font la différence. Augmentation également de CHF 64'000.00, soit 6 % dans la santé et de CHF 60'000.00, 5 % dans la prévoyance sociale.

Dans Trafic et Communication, on trouve une bonne surprise avec une augmentation de CHF 142'000.00 pour les ports et des économies de CHF 15'000.00 sur les routes et transports publics.

Ce sont la gestion des déchets (CHF 24'000.00), la correction des cours d'eau – CHF 6'000.00, les sites pollués – CHF 9'000.00 et l'aménagement du territoire (CHF 26'000.00) qui fait baisser les charges de 27% dans la Protection environnement et aménagement du territoire.

Et pour finir, se sont dans les Finances et Impôts que l'on retrouve la dévaluation de la Ferme (- CHF 1'278'000.00) et le remboursement du fonds COVID (+ CHF 197'000.00) qui expliquent majoritairement la baisse du bénéfice.

Concernant le bilan, je vous ai préparé comme l'année passée un tableau récapitulatif des principaux points d'un bilan en les mettant en relation avec les années 2020 et 2021. Pour plus de visibilité, je présente d'abord l'actif.

Après la deuxième année aux normes MCH2, notre bilan s'est alourdi que de 0,53% par rapport à 2021 contre 43% entre 2020 et 2021.

A l'actif, le patrimoine financier représentant les actifs non essentiels à la gestion d'une commune représente le 44,26 % du bilan et a augmenté 1,7 % soit CHF 808'000.00 pour se monter à CHF 18'573'000.00, dû principalement à la ferme communale dans les immobilisations corporelles financières et une baisse des actifs réalisables à court terme de 14%, soit CHF 968'000.00 car en 2022, nous avons utilisé nos liquidités afin d'éviter les intérêts passifs demandés par les instituts financiers.

Notre commune avait CHF 2,1 mios de liquidités à fin 2022 et CHF 3.8 mios de créances à moyen terme dont CHF 3,2 mios d'impôt à recevoir (CHF 2,5 mios fin 2021).

D'autre part, nous trouvons 3 actifs immobiliers pour CHF 12.13 mios, soit CHF 7,75 mios pour le port, CHF 900'000.00 pour la Sarcelle, CHF 1.87 mios de DDP en Crevel et CHF 1,6 mios pour les appartements de la ferme communale.

Le patrimoine administratif se monte à CHF 23,391 mios, une diminution de CHF 586'000.00, soit 2.45 %, due principalement à l'activation de la crèche communale pour CHF 1,8 mios et aux amortissements annuels obligatoires.

Au passif, les Fonds Etrangers n'ont que très peu augmenté de CHF 474'000.00, soit 0.8 %

- Dont l'augmentation des factures ouvertes de CHF 113'000.00, les droits de boucle de CHF 88'000.00 et les passifs de régularisation de CHF 279'000.00 (passage des investissements bouclés en 2022 et comptabilisés à fin 2022 dans le passif)
- Il n'y a quasi aucun changement pour les emprunts à long terme auprès des banques et autres institutions financières toujours pour CHF 15 mios, tout comme les Prêts Hypothécaires, les CHF 2,7 mios de subvention d'investissement de la part du canton/tiers et CHF 700'000.00 concernant les encaissements des locaux PC que l'on devra rembourser en 2023.

Nos fonds propres se montent à CHF 15.6 mios, soit une très légère diminution malgré la dévaluation de la ferme communale.

MCH2 nous oblige de produire les annexes suivantes :

- *Tableau du flux de trésorerie qui démontre comment ont été utilisés les liquidités*
- *Indicateurs financiers*
- *Etat des capitaux propres*
- *Tableau des provisions*
- *Tableau des participations*
- *Inventaire des immobilisations*

Je vous explique les indicateurs financiers :

- *Si le taux d'endettement net est entre 100 – 150, c'est bon. C'est la part des revenus fiscaux qui seraient nécessaire pour amortir la dette nette.*
- *Si le degré d'autofinancement > 100 %, période de haute conjoncture dû au gros investissement de la Ferme par rapport au bénéfice 2022.*
- *La part des charges d'intérêts démontre le pourcentage du revenu disponible absorbé par les intérêts, < 4 % c'est bon.*
- *La dette brute par rapport aux revenus est toujours sujetet à de grandes discussions avec la SCOM et les autres acteurs financiers car il prend compte des dettes intercommunales.*
- *La proportion des investissements démontre la proportion des efforts d'investissements élevés par rapport aux dépenses totales.*
- *Si la part du service de la dette se situe entre 5 % – 15 %, la charge des intérêts et amortissements sur les revenus courants sont acceptables.*
- *La dette nette par habitant montre notre endettement important mais acceptable par rapport aux nombres d'habitants. Cette valeur n'a qu'une information limitée.*
- *Et pour le dernier indicateur, le taux d'autofinancement est mauvais mais s'explique par le faible résultat de l'année dû à la dévaluation de la partie financière de la ferme communale.*

2.2 Comptes d'investissements

L'année passée, nous avons utilisé seulement le 32 % du budget, cette année, nous sommes à 57 %. Il faut comprendre que nous ne comptabilisons que les montants facturés d'où des différences possibles entre les budgets et les comptes. Ce sont les réfections du Pré-de-la-Vigne et des réservoirs qui étaient budgétés mais réalisés seulement en 2023. Côtés produits, nous n'avons pas vendu des immeubles financiers non stratégiques, cependant, on trouve le produit de vente des véhicules pompiers.

Une fois de plus, nous constatons qu'il est bien difficile d'anticiper et/ou de réaliser les investissements budgétés dans l'année malgré le fait que nous suivons notre vision et la planification financière.

2.3 Rapport de gestion

Comme l'an dernier, un rapport de gestion est produit selon les normes MCH2, outre un rapport du Conseil communal, nous trouvons également des commentaires généraux et la liste motivée des dépassements supérieurs à 10 % et supérieurs à CHF 5'000.00.

Ce rapport liste aussi les crédits d'engagement votés sous MCH2 en cours et le détail des investissements réalisés avec les écarts par rapport à la fiche de projet votée que je ne vais pas commenter étant donné les faibles différences entre ce qui a été réalisé et ce qui a été voté.

Si on fait une analyse sur l'évolution des charges d'exploitation depuis 4 ans, nous constatons une augmentation régulière des charges liées ainsi que celle du personnel. Les charges financières ont été très fortement impactées par la dévaluation de la ferme communale, qui explique en grande partie l'évolution importante des charges sur 2022. Cela ne devrait plus être le cas pour 2023.

Concernant les produits, on constate également une augmentation régulière globale de 6.5 %. Les revenus fiscaux stagnent et le produit des taxes a subi une augmentation de 27 % dû au remboursement des assurance pour les crues, les ventes exceptionnelles de carburants au port, la participation des parents à l'AES et à la crèche et la mise en place du règlement concernant les taxes d'abonnement pour les eaux.

La présidente remercie M. Philippe Rapo et donne la parole à M. Daniel Chanez, président de la Commission financière pour son rapport.

2.4 Rapport de la Commission financière

M. Daniel Chanez

Mesdames, Messieurs,

La commission financière s'est réunie en dates des 9 et 10 mai 2023 pour étudier les comptes 2022. Monsieur François Guerry, Boursier communal et Monsieur Philippe Rapo, Conseiller communal, nous ont présenté toutes les rubriques contenues dans la présentation des comptes 2022 qui comprennent les comptes de résultats, les comptes d'investissements ainsi que le rapport de gestion. Ils ont répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous les remercions vivement pour leur présentation.

La commission financière se réjouit du résultat positif de l'exercice qui est un excédent de revenus de CHF 238'639.94 après CHF 1'278'813.15 de réévaluation négative sur les bâtiments du patrimoine financier et de CHF 197'200.- de prélèvement sur la réserve COVID19. C'est la 2^{ème} année consécutive qu'un résultat aussi positif ressort des comptes, les années 2021 et 2022 étant très proches au niveau de leur résultat.

Toutefois, la commission financière relève certains points spécifiques. Dans la rubrique «Administration générale», les jetons de présence ont été sous-estimés concernant le temps effectif de la crèche (entretien et évaluation avec les employés) ainsi que sur les projets en cours. Dans la rubrique «Ordre et sécurité publics, défense», nous avons le solde de tout compte de notre tonne pompe ainsi que les frais administratifs y relatif. Dans la rubrique «Prévoyance sociale», l'inauguration de la crèche n'avait pas été budgétisée et la participation des parents pour les repas a été surestimée en ce qui concerne les bébés. Dans la rubrique «Protection de l'environnement et aménagement du territoire», nous constatons que le chlorothalonil est toujours d'actualité et laisse une charge supplémentaire de CHF 31'226.20 par rapport à 2021.

Les comptes ont bien été examinés avec le rapport de gestion fourni, complété par les différentes remarques. La commission financière relève que le rapport de gestion établi par le boursier communal a été fait de manière optimale et très bien argumenté. Le travail est remarquable et nous le remercions. Enfin, en ce qui concerne les investissements, nous n'avons rien de spécial à y ajouter.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour l'acceptation des comptes 2022.

La présidente remercie M. Daniel Chanez pour son rapport et passe au point suivant.

2.5 Approbation des comptes 2022

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Y a-t-il des questions ou remarques sur les points 2.1, 2.2, 2.3, la présidente ouvre la discussion. Aucune remarque.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent les comptes 2022, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Les comptes 2022 sont approuvés par 29 voix.

3. Nomination de l'organe de révision

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Ce n'est pas le cas, conformément à l'article 97 de la loi sur les Communes, la proposition de désignation de l'organe de révision revient à la commission financière.

La présidente donne la parole à M. Daniel Chanez, président de la Commission financière pour la présentation de cet objet.

M. Daniel Chanez

Mesdames, Messieurs,

La commission financière s'est réunie en date du 10 mai 2023 pour étudier les différentes offres des organes de révision.

Le choix s'est porté sur la société BDO, déjà connue de notre boursier communal. En effet, durant l'année 2022, M. François Guerry, accompagné de cette société d'audit, mettaient en place ensemble et avec satisfaction les fondements du SCI (système de contrôle interne). Nous proposons donc de faire appel à cette société comme nouvel organe de révision pour la commune tout en relevant également que leur offre était la plus étoffée et le prix raisonnable comparativement aux prestations à fournir. Nous avons demandé des offres à 4 fiduciaires et 3 nous ont répondu.

La commission financière s'est prononcée favorablement pour la nomination de la société de BDO comme nouvel organe de révision.

La présidente remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la nomination de la fiduciaire BDO SA en tant qu'organe de révision, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La fiduciaire BDO SA est acceptée comme organe de révision pour les trois prochaines années par 29 voix.

4. Révision partielle du règlement scolaire

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

La présidente donne la parole à M. Bernard Pochon, Conseiller communal pour la présentation de cet objet.

M. Bernard Pochon

La révision partielle du règlement scolaire est plus un toilettage, peu de modification, c'est surtout l'article 7, avec la précision et correction des demi-jours de congé hebdomadaire, selon le principe de l'alternance.

La correction et l'actualisation du titre du/de la responsable de l'établissement scolaire.

Plusieurs autres adaptations et actualisations nécessaires, qui relèvent du domaine du toilettage.

Il est possible qu'il y ait d'autres modifications en ce qui concerne le Conseil des parents, nous ne voulons pas vous les présenter ce soir, nous souhaitons d'abord discuter avec le Conseil des parents, notamment sur la durée des mandats, qui est actuellement de maximum 5 ans, on se demandait s'il ne pouvait y avoir un rallongement du mandat. Nous reviendrons donc vers vous.

La présidente remercie M. Bernard Pochon et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la révision partielle du règlement scolaire, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La révision partielle du règlement scolaire est approuvée par 29 voix.

5. Demande d'un crédit d'engagement pour la mise en place d'horodateurs sur le parking des Grèves à Cheyres et de zones blanches sur l'ensemble du territoire

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

La présidente passe la parole à M. Christian Cornioley, Conseiller communal pour la présentation de l'objet.

Christian Cornioley

On va faire une bi-présentation avec Philippe Rapo. Voici le sommaire :

- *L'origine*
- *Les objectifs visés*
- *Le concept*
- *La tarification*
- *L'horodateur*
- *Les charges versus les produits*
- *Le planning*
- *Le coût*
- *La décision*

L'origine

Dans le cadre de la mise en place des mesures identifiées dans le concept de stationnement concernant les 453 places de stationnement d'accès public sur l'ensemble du territoire (concept réalisé dans le cadre du PAL avec URBASOL dans le but de renforcer notre capacité à gérer les parkings)

Les objectifs visés

Ils visent à garantir la cohérence entre l'offre, la demande et la gestion du stationnement. Ils visent également à répondre aux enjeux du PAL en matière d'urbanisation, de mobilité et d'environnement (extrait du concept de stationnement).

- *Favoriser la mobilité douce pour les trajets de courte distance*
- *Améliorer l'offre en stationnement pour les visiteurs en période estivale*
- *Valoriser et sécuriser l'espace public*
- *Répondre aux besoins de l'activité économique et sociale de la Commune*
- *Disposer d'un outil de gestion de stationnement*

Le concept

- *Rendre payant les places sous gare à Cheyres en installant 4 horodateurs en location*
- *Fixer des durées de stationnements (max. 2h et max. 11h) sur le reste du territoire (zones blanches) :*
A Châbles : grande salle
A Cheyres : centre sportif, Grèves, Tivoli, sous Gare, grande salle

Les prérequis, les objets qui vont suivre :

- Règlement de stationnement et tarifaire
- Règlement de Police

La tarification

Secteur Lac : horodateurs avec la possibilité d'obtenir des abonnements (virtuels) pour les résidents secondaires et les locataires du port afin de leur faciliter la tâche sans pour autant leur garantir un emplacement.

- En fonction uniquement de mai à septembre (période estivale) afin de mettre à disposition ces parkings pour l'hivernage des bateaux le reste du temps. Les horodateurs seront bâchés durant l'hiver.
- Les locataires du port ne bénéficieront plus d'un parking réservé gratuit
- Les camping-cars ne seront pas admis sur l'ensemble des parkings

Les habitants(es) de la commune pourront bénéficier de la gratuité.

Les autres secteurs : Ils ne seront pas soumis à une tarification mais à une limitation du stationnement afin d'éviter les voitures ventouses (zone blanche).

M. Philippe Rapo

Nous avons opté pour la location des horodateurs car il n'y a quasi aucun frais caché. C'est un service all inclusive. Après les 3 premières années de location, le coût de location diminue de 25 % et surtout nous pouvons sortir du contrat sans problème. Nous pourrions procéder au paiement par du cash ou les applications tel que TWINT, ParkingPay, EasyPark. La ville de Zurich est en train de réduire drastiquement le nombre d'horodateurs étant donné que les automobilistes payent le prix du parking via les applications numériques. Le logiciel est évolutif et l'on pourra configurer de multitude de cas de figures directement depuis l'apps.

Nous avons reçu un exemple de chiffre d'affaires concret d'une commune de la région basée sur 2022 avec un horodateur pour 80 places à 0.50/heure. Il s'est monté à CHF 16'550.- pour 2022.

Mais afin de contrôler un chiffre d'affaires plausible, nous avons simplement simulé une saison de mai à septembre au prix d'un franc cinquante de l'heure, utilisé uniquement le week-end pendant 5 heures par jour sur trois scénarios. Dans le pire des cas, nous devrions obtenir un bénéfice de CHF 13'000.00. Et nous n'avons pas tenu compte des parkings payants 7/7 jours et des amendes d'ordre.

D'autre part, nous avons calculé le bénéfice probable en tenant compte des charges comme si elles étaient fixes alors qu'une partie des charges sont basées sur le nombre de transaction.

Et pour finir, je dirais que nous allons enfin pouvoir réguler les parkings sauvages dans notre commune et obtenir des entrées non négligeables, devraient apparaître dès la première année de mise en service.

M. Christian Cornioley

Le planning :

- Mai 2023 demande de crédit au CG
- Juin 2023 commande du matériel
- Juillet 2023 installation de la signalisation
- Juillet 2023 validation des règlements
- Été 2023 réalisation du projet

Le coût

Le projet comprend :

	En CHF
Le génie civil (socles des horodateurs)	5'000.00
Frais de service des horodateurs	5'000.00
Signalisation	15'000.00
Marquage	10'000.00
Les divers et imprévus (env. 5%)	3'000.00
TOTAL HT	38'000.00
TVA 7.7%	2'926.00
TOTAL TTC	40'926.00

En conséquence, je vous remercie de valider la présente fiche de projet et d'octroyer un crédit d'engagement de CHF 41'000.00 pour la mise en place du concept de gestion du stationnement.

La présidente remercie MM. Cornioley et Rapo et donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport.

M. Dylan Fontana

Mesdames, Messieurs,

La commission financière s'est réunie en date du 9 mai 2023 pour étudier cette demande. Monsieur Christian Cornioley, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

Après réflexion et analyse, nous relevons que le système de location est la meilleure des solutions. Nous rendons attentifs que les horodateurs ne devraient être commandés que si les règlements sont acceptés. Enfin, nous avons constaté que le Conseil communal ne nous parle pas de l'ancien règlement qui est en vigueur à ce jour.

Le crédit demandé, de CHF 41'000.-, ne tient pas compte des frais récurrents qui seront engendrés à l'exploitation chaque année. En réalité, la dépense globale est plus proche d'un montant total de CHF 100'000.-. Nous sommes conscients qu'en contrepartie, les recettes équilibreront les comptes.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 41'000.- (TTC), financé par les liquidités communales, pour autant que les règlements soient acceptés.

La présidente remercie M. Fontana et ouvre la discussion, y a-t-il des remarques ?

M. Florian Monney

Une question pratique à Christian. Je suis citoyen de Châbles, donc j'habite la Commune, je vais bénéficier de la gratuité pour le parking. Je vais partir trois jours et prendre le train à Cheyres. Je n'ai pas trouvé où je me mets.

M. Christian Cornioley

C'est un des points qui a été relevé. Premièrement, on observe et on regarde, on verra si les gens le font, on croise les doigts pour qu'il y ait du bon sens. J'espère que toi tu te feras accompagner et que du coup, ton véhicule sera remonté. Nous allons sur ce point, observer, nous en avons discuté, mais n'avons pas de solution. J'espère sincèrement que les gens feront preuve de bon sens. Personnellement quand je dois prendre le train une semaine, je me fais accompagner. Pour l'instant on observe.

M. Florian Monney

Il n'y aura donc pour l'instant pas de place pour cela ?

M. Christian Cornioley

Nous nous étions demandé si pour ce genre de situation les gens ne viendraient pas s'annoncer au bureau communal, mais ce n'est pas le souhait du Conseil communal de charger encore l'administration. Pour l'instant les gens stationnent sur la place en bas et nous dans notre observation, on va se rendre compte de la réalité. En fait, le contrôle c'est sur le numéro de la plaque d'immatriculation, on va assez vite savoir si tu pars longtemps et souvent. À partir de là si on voit qu'il y a des voitures qui parquent longtemps et souvent, avant d'en faire une montagne, on va observer et voir s'il s'agit d'un cas ou deux cas. Je n'ai donc pas la réponse formelle à cela, j'aimerais que les gens fassent preuve de bon sens. On peut mettre plein de choses en place, mais pour moi cela fait partie de l'avenir. On fera les corrections au fur et à mesure.

M. Florian Monney

Mon idée c'était de se dire on fait une petite zone pour du parking longue durée. Pas nécessairement au plus proche de la gare, mais un peu plus loin.

M. Christian Cornioley

J'entends, mais on part vraiment du principe pour l'instant on regarde, on fait confiance aux gens. Il y a eu la discussion, gratuit ou non pour les habitants de Cheyres-Châbles, gros débat. J'espère vraiment compter sur le bon sens des gens, dont toi, tu seras exemplaire.

M. Yves Chanez

Je reviens un peu sur la même chose, mais cela concerne les habitants qui ont un véhicule de fonction, pas forcément immatriculé sur le canton de Fribourg, comment cela se passe-t-il ?

M. Christian Cornioley

Dans ce que nous avons imaginé, on prend en compte les plaques qui sont immatriculées sur le lieu d'habitation. On ne va pas considérer un véhicule d'entreprise. Il n'y aura pas de gratuité, le détenteur devra payer.

M. Yves Chanez

Je ne trouve pas forcément correct. Nous sommes beaucoup dans le village à avoir des véhicules d'entreprise, qu'on utilise tous les jours.

M. Christian Cornioley

Je vais me répéter sur toutes ces particularités. Quand on pose un concept d'organisation, on ne cherche pas à répondre à toutes les particularités. Mais c'est de nouveau quelque chose d'observable. Si on ouvre les rideaux ce soir, on va voir deux véhicules comme tous les soirs, qui ne gênent pas. Je l'ai dit aussi lors de la séance d'information, le contrôle c'est pour réguler. C'est le personnel qui va mettre les amendes. Mais de nouveau, c'est un vrai sujet, mais pour l'instant, on fait open et on observe.

M. Yves Chanez

Je veux dire si par exemple on vient à la plage avec notre voiture de fonction, on va se faire coller ?

M. Christian Cornioley

Pour l'instant oui.

M. Yves Chanez

Ce n'est pas possible de venir à la commune, on donne un numéro de plaque et

M. Christian Cornioley

Je répète, tout est possible, mais pour l'instant ce n'est pas comme ça et c'est en faisant des observations qu'on verra pour la suite. Mais pour l'instant les deux dernières années où j'étais en bas pour les jobs d'été, je n'ai pas souvenir d'avoir vu beaucoup de véhicules d'entreprise. Je comprends que cela t'inquiète car tu as une voiture d'entreprise, mais je n'en ai pas vu beaucoup, c'est pas là que les gens viennent faire la pub de leur entreprise.

M. Yves Chanez

Ce n'est pas une question de faire de la pub, c'est une question que certain n'ont plus de voiture privée, mais uniquement d'entreprise et je ne trouve pas correct qu'ils doivent payer vis-à-vis des autres habitants.

M. Christian Cornioley

J'entends, je te rappelle juste que les places de parc qui sont juste là devant à 150 mètres de la gare, tu peux te garer ici. Mais je prends note. Il y a toutes ces particularités qu'il faudra régler.

M. Ludovic Sauteur

Les habitants de Cheyres-Châbles ne paient pas. Je souhaite savoir si le Conseil communal a eu des discussions avec les restaurateurs, principalement ceux en bordure du lac ? Qui actuellement bénéficie d'un parking gratuit pour leur client, est-ce qu'il y a eu échange à ce propos ? Car leurs clients devront désormais payer, ce qui augmentera leur note de consommation.

M. Christian Cornioley

Non il n'y a pas d'échanges formels en leur demandant s'ils étaient okey ou pas. Ce que nous avons défini, par rapport aux deux dernières années, c'est la gratuité de 30 minutes. Car cela arrivait que les gens payaient CHF 5.00, allaient au restaurant et c'était complet. Je te rappelle que si tu vas à la plage à Estavayer, tu paies et tu vas aussi dans un restaurant. C'est du copier-coller par rapport à nos voisins, on n'a pas fait une variante commune de Cheyres-Châbles.

Je vois que cela suscite plus de questions que les comptes, j'adore !

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le crédit d'engagement pour la mise en place d'horodateurs sur le parking des Grèves à Cheyres et de zones blanches sur l'ensemble du territoire, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 1

La demande d'un crédit d'engagement pour la mise en place d'horodateurs sur le parking des Grèves à Cheyres et de zones blanches sur l'ensemble du territoire est approuvée par 28 voix et 1 abstention.

6. Approbation du règlement communal sur le stationnement et l'hivernage des bateaux

Suite à la séance d'information, des annexes au dossier ont changé, elles vous sont remises ce soir. L'annexe 1 et 2 ainsi que le règlement d'application du Conseil communal.

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

La présidente passe la parole à M. Christian Cornioley, Conseiller communal pour la présentation de l'objet.

Christian Cornioley

Le plan du règlement :

<i>Chapitre premier :</i>	<i>Dispositions générales</i>
<i>Chapitre 2 :</i>	<i>Taxes</i>
<i>Chapitre 3 :</i>	<i>Hivernage</i>
<i>Chapitre 4 :</i>	<i>Mesures administratives</i>
<i>Chapitre 5 :</i>	<i>Dispositions pénales et voies de droit</i>
<i>Chapitre 6 :</i>	<i>Dispositions finales</i>
<i>Annexe 1 :</i>	<i>Zones soumises à taxes</i>
<i>Annexe 2 :</i>	<i>Tarifs des zones Secteur lac</i>

Nous allons faire un zoom sur les deux annexes. Mais avant j'aimerais vous lire l'article 19, en référence à la remarque de la commission financière : « Le règlement du 4 novembre 2013 concernant le stationnement des véhicules sur le parking du chemin des Grèves et de ses abords est abrogé ». Cela signifie, vous l'aurez compris, qu'il y avait un règlement spécifique pour cette zone là et le fait de valider ce règlement abrogera donc celui de 2013.

La principale modification de l'annexe 1 est la limite de temps pour le parking derrière la grande salle de Cheyres ; 11 heures au lieu de 10 heures. Je précise que les zones blanches commencent à 8 heures. On veut favoriser la mobilité, on ne va pas empêcher les gens de venir stationner autour de la gare, bien au contraire.

Sur l'annexe 2, vous trouverez les tarifs maximums :

- 30 minutes gratuites
- Le tarif horaire maximum CHF 1.80
- Le tarif journalier maximum CHF 10.00
- Les abonnements : 7 jours CHF 50.00, 1 mois CHF 80.00 et saison estivale CHF 300.00

Ensuite durant l'hiver, ce sont les bateaux qui stationnent sur les parkings. Je tiens à remercier notre capitaine pour le travail qu'il a effectué, car j'avais pas mal de remarques disant que les automobilistes se parquaient sous les bateaux et cela n'allait pas. Alors merci au capitaine pour toute cette organisation.

Je tenais encore à préciser que le règlement entrera en vigueur dès son approbation par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME). Tant que nous n'avons pas tous les tampons personne n'ira mettre des amendes.

Je terminerai ma présentation avec le règlement d'exécution relatif au stationnement et les tarifs validés par le Conseil communal :

- 30 minutes gratuites
- Le tarif horaire maximum CHF 1.50
- Le tarif journalier maximum CHF 8.00
- Les abonnements : 7 jours CHF 30.00, 1 mois CHF 60.00 et saison estivale CHF 150.00

La présidente remercie M. Cornioley. La commission financière n'ayant pas à se prononcer, elle ouvre la discussion.

M. Denis Chanez

Je me permets de faire une remarque sur le secteur « M », grande salle de Châbles. Cette salle sera soumise à location, parfois des gens viendront travailler depuis le matin 8 heures pour mettre la salle en place et j'espère que vous observerez bien que les gens qui travaillent, vous ne leur mettez pas d'amende.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le règlement communal sur le stationnement et l'hivernage des bateaux, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le règlement communal sur le stationnement et l'hivernage des bateaux est approuvé par 29 voix.

7. Approbation du règlement général de police de la commune

Vous avez également reçu un nouveau document ce soir, le canton a renvoyé le dossier et à apporter quelques modifications principalement sur les références de loi.

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

La présidente passe la parole à M. Christian Cornioley, Conseiller communal pour la présentation de ce point.

Christian Cornioley

Nous avons reçu le préavis de Monsieur Prix, nous avons reçu le 2^{ème} examen préalable et en fait il y a des micro-modifications, je vais les passer en revue.

Voilà le plan du règlement :

Chapitre premier :	Objet
Chapitre 2 :	Organes d'application
Chapitre 3 :	Prescriptions de police administrative
Chapitre 4 :	Mesures administratives
Chapitre 5 :	Sanctions pénales
Chapitre 6 :	Dispositions finales

Voici le but de ce règlement :

Article premier :

¹ Le présent règlement fixe les prescriptions de police administrative de la compétence originaire de la commune, ainsi que les dispositions prises en application de la législation cantonale régissant le domaine public, les routes, la circulation routière et la prostitution.

² Par disposition de police administrative, l'on entend les dispositions réglant l'ordre, la tranquillité, la sécurité, la santé, la salubrité et la moralité publics.

³ Le présent règlement fixe également l'organisation, la procédure, les mesures administratives et les dispositions pénales applicables en la matière.

Ensuite je passe à l'article 18, tranquillité publique :

Il est en particulier interdit de :

Faire usage de tondeuses à gazon, de motoculteurs ou d'autres machines à moteur analogues :

- les dimanches et les jours fériés ;
- du lundi au vendredi de 12h00 à 13h00 et de 20h00 à 07h00 ;
- le samedi, avant 08h00, de 12h00 à 13h00 et dès 18h00.

Je reviens sur ce qu'on a reçu mercredi passé, moyennant la prise en compte des remarques et corrections à apporter au règlement communal de police, la DSJS émet un préavis positif.

- Ne répond pas aux exigences du langage épïcène
- L'avis du surveillant des prix

Quant au micro-modifications, elles concernent

- **Ad préambule**
 - Remplacement loi et règlement sur les routes par loi et règlement sur la mobilité
 - la loi du 15 décembre 1967 sur les routes (LR ; RSF 741.1) et le règlement du 7 décembre 1992 d'exécution de la loi sur les routes (RELR, RSF 741.11) ;
 - la loi du 5 novembre 2021 sur la mobilité (LMob ; RSF 780.1) et le règlement du 20 décembre 2022 sur la mobilité (RMob ; RSF 780.11) ;
- **Ad art. 3 al. lit. b**
 - Suppression de la lit. b en référence au règlement communal sur l'organisation du service de défense contre l'incendie qui a été abrogé
 - b) Organisation du service de défense contre l'incendie ;

La présidente remercie M. Cornioley et ouvre la discussion.

M. Daniel Chanez

J'aimerais clarifier les choses. Tu nous as donné l'information en interne, mais je veux qu'elle soit protocolée ce soir, le secteur primaire n'est pas concerné par ces choses-là, on peut travailler correctement notre métier.

M. Christian Cornioley

Oui, c'est confirmé. Tout ce qui est agricole, vigne, ce sont des mesures réservées, cela veut dire, dans le règlement on voit on parle d'animaux domestiques, on ne parle pas des gens, il y a des règlements spécifiques pour ces métiers-là. Merci de l'avoir préciser.

M. Nicolas Riedo

Je rebondis sur la question de Daniel, je pense que c'est quelque chose qui va arriver par rapport aux effaroucheurs de la vigne, etc... est-ce que cela reste autorisé, est-ce que cela fait partie du cadre ?

M. Christian Cornioley

La vigne a aussi des mesures réservées, on a regardé, on s'est intéressé, c'étaient des éléments qui sont ressortis aussi bien pour le côté agricole que le côté vignoble, donc oui, il y a bien des mesures réservées. Ce qui est assez logique pour pouvoir travailler.

M. Nicolas Riedo

Je ne parle pas de travail, je parle des effaroucheurs, des canons à gaz qui sont utilisés pour faire fuir les oiseaux.

M. Christian Cornioley

Pour moi oui, à un moment donné ça doit faire partie des règlements. Pour moi ça doit être spécifié, c'est un outil de travail.

M. Patrick Castioni

On en a parlé, mais il y aurait donc une formation pour ces amendes d'ordre et toute la mise en œuvre de cela, ce n'est pas juste voilà le règlement et on y va !

M. Christian Cornioley

C'est exactement ça, on a déjà deux, enfin on avait deux et un nous a quitté, mais actuellement on a une personne qui a été formée. C'est une formation qui est peu onéreuse. L'idée c'est d'avoir du personnel aussi bien sur le règlement tarifaire, sur le parking, ce genre de chose, il faut être formé pour pouvoir dénoncer, etc... je te remercie pour ta question.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le règlement général de police de la commune, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le règlement général de police de la commune est approuvé par 29 voix.

8. Election d'un membre à la commission de naturalisation

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Suite à la démission de Mme Mary-Anne Hayoz, nouvelle Conseillère communale, une place est à repourvoir dans la commission de naturalisations.

Le bureau fait état d'une seule candidature, celle de Mme Séverine Pillonel Pittet de la liste Ensemble.

La présidente demande s'il y a d'autres candidatures ?

Comme ce n'est pas le cas, je proclame l'élection tacite de Mme Séverine Pillonel Pittet en tant que membre à la commission de naturalisation, conformément à l'art. 9 du règlement d'exécution de la loi sur les communes.

Toutes mes félicitations ! On peut l'applaudir.

Applaudissements.

9. Informations du Conseil communal

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

La présidente donne la parole à M. Fabien Monney, Syndic, puis suivront M. Philippe Rapo, Vice-Syndic, M. Christian Cornioley, Mme Mary-Anne Hayoz, M. Stéphane Delley, M. Bernard Pochon et M. Stéphane Rey. Durant ce point, seuls les membres de l'exécutif ont droit à la parole.

M. Fabien Monney

Je vais vous donner quelques informations sur le personnel communal et également sur le PRU point de rencontre d'urgence.

Officiant aussi tant pour le Conseil communal que pour le Conseil général depuis le 1^{er} janvier 2021, Mme Stéphanie Ghalouni, notre secrétaire communale a décidé de nous quitter pour le 31 mai 2023. Organisée et très méthodique, Mme Ghalouni a su, durant le temps passé au sein de notre administration, nous faire profiter de toutes ses compétences et son professionnalisme. Mme Ghalouni a choisi de découvrir un nouveau domaine d'activité professionnel. Nous la remercions vivement pour tout le travail effectué et l'encourageons pleinement dans le nouveau défi qu'elle s'est lancé. Nous lui souhaitons une excellente et enrichissante suite de carrière professionnelle et beaucoup de plaisir dans sa vie familiale.

Le Conseil communal a nommé Mme Marlyse Dubey comme nouvelle secrétaire communale. Elle occupe actuellement un poste de collaboratrice administrative depuis le 1^{er} juillet 2022, mais fonctionne déjà comme secrétaire communale ad intérim, pour donner suite au départ de Mme Ghalouni. En parallèle, elle suit une formation de cadre en administration communale. Son entrée en fonction est fixée au 1^{er} juin 2023. Son taux d'activité sera de 80 %. Les démarches pour compléter les postes devenus et encore vacants sont en cours.

M. Christian Morel est absent pour cause d'arrêt maladie depuis le 15 avril 2023. Suite à un problème cardio vasculaire cérébral, il a été opéré de la carotide le mercredi 19 avril 2023. Le 15 mai, il a repris son activité à 50 % et pratique le télétravail. Durant son absence les tâches de la police des constructions ont été suivies et traitées par Mme Jeanne Anghern, notre aide administrative et M. Stéphane Rey, Conseiller communal que je remercie au passage pour leur engagement. Le retour de M. Morel sera progressif en fonction des résultats des examens à venir dont le prochain est fixé le 24 mai. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Le 3 mai 2023, M. Francis Delley a été victime d'un accident professionnel. Le dispositif de fermeture à manivelle d'une benne a cédé. Le retour brutal de la manivelle lui a ouvert l'avant-bras. Il est en arrêt de travail jusqu'au 24 mai 2023. Une analyse de la situation qui a conduit à cet accident est en cours, notamment avec le fournisseur de la benne. Les remplacements à la déchetterie sont gérés par le service des parcs et chemins. Nous souhaitons à M. Delley une rapide guérison.

PRU – Point de rencontre d'urgence

« Une situation d'urgence peut survenir n'importe quand et n'importe où. C'est pourquoi il est important de bien s'y préparer »

Règle de base

En cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population doit pouvoir obtenir toutes les informations nécessaires à temps et trouver l'assistance le cas échéant.

Recommandation

Office fédéral de la protection de la population (OFPP) a recommandé aux cantons / communes de mettre en place un concept de points de rencontre d'urgence (PRU).

But

Les points de rencontre d'urgence permettent d'assurer un échange d'informations entre les autorités et la population lorsque les moyens de communication traditionnels ne fonctionnent plus.

Utilité (1)

- Les PRU sont conçus pour être utilisés en cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie. (par ex. : blackout, pénurie d'électricité, de pannes de réseaux, événements nécessitant une évacuation (p.ex. alarme-eau, inondation, éboulement, rejet radioactif, etc...).

Utilité (2)

- Ils sont les premiers points de contact pour la population.
- Ils jouent un rôle fondamental en cas d'évacuation à grande échelle.
- Ils constituent le premier niveau d'un processus d'évacuation.

PRU Communal

Notre point de rencontre d'urgence se trouve à : Administration communale, Rue de la Gare 12, 1468 Cheyres

Equipement

L'équipement technique de notre PRU est terminé.

Nous sommes en possession du matériel recommandé par le canton et notre personnel est formé (utilisation des radios Polycom).

Activation

Les « PRU » seront activés par l'organe cantonal de conduite du service de la protection de la population du canton de Fribourg, uniquement et individuellement en cas d'urgence et selon les besoins.

Cela signifie que, pour l'heure, notre PRU n'est pas actif.

Signe distinctif

Une fois activé, le PRU sera signalé par un panneau ou une oriflamme.

Information à la population

Une information détaillée paraîtra dans le prochain Cheyres-Châbles Infos.

M. Philippe Rapo

Nous avons commencé le dragage des petits-ports. Ce travail est réalisé par l'entreprise Marti sur la supervision de Biol Conseils. Ces travaux sont prévus jusqu'à mi-juin si le temps le permet. Ils nous ont promis de laisser l'accès aux bateaux les weekends et les soirées. Comme vous avez peut-être pu le constater, nous avons dû enlever le pont des Pointus afin de permettre à la barge de rentrer dans le canal et pour des raisons de sécurité. Une décision doit être prise avec l'Etat à ce sujet. Un nouveau sentier a été balisé afin de pouvoir rejoindre la Grande Cariçaie.

Quelques travaux ont été effectués aux alentours du grand port, mais c'est mon collègue Stéphane Delley qui vous en parlera.

Merci au Conseil Général pour avoir accepté l'achat du nouveau bateau, comme vous pouvez le voir, il est immatriculé « 1468... » avec un deux à la fin.

J'aimerais rappeler à tout le monde que l'on doit bien anticiper les annonces concernant les manifestations afin de ne pas être hors délais pour la parution avant les manifestations. On devrait avoir reçu toutes les informations concernant les manifestations et fêtes de juin à fin novembre 2023.

Idem pour la parution de novembre qui devrait contenir les informations de décembre jusqu'à fin mai 2024.

Merci aux sociétés d'y penser, afin d'être pro-actif.

Concernant notre page Facebook, on essaie de la mettre à jour continuellement. Merci de m'envoyer toutes vos informations qui pourraient intéresser nos 800 followers.

M. Christian Cornioley

J'ai quatre thèmes à échanger avec vous. Concernant la zone 30, on attend toujours la décision de la DIME suite au recours.

Il y aura une inspection du réseau d'eau potable par le SAAV (service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires) le 15 juin prochain toute la journée.

Petit flash info : les travaux du réservoir avancent bien, le chemin d'accès est fait. C'est un chantier assez impressionnant.

Pollution du ruisseau du Rechaudon, les contrôles sont terminés. Les dernières re-mises en conformité sont en cours. Cela fait tout de même 17 ans qu'une personne nous informe régulièrement que cela sent le « caca », on n'est pas bon, mais maintenant on va devenir bon.

Je demande à Laetitia combien de personnes se sont inscrites pour la séance d'information de jeudi 25 mai pour Schoolfair ; 4 personnes. Donc s'il vous plaît, faites du bruit, de la pub, c'est minimum 10 personnes, après j'arrête. J'ai essayé les patrouilleurs scolaires – un flop. C'est la dernière chose qu'on fait pour essayer d'améliorer la sécurité aux abords des écoles. Si y'a pas 10 volontaires qu'on forment, on prend le dossier et c'est terminé. Nous l'exécutif, nous aurons bonne conscience, qu'on aura essayé de faire quelque chose, mais c'est le dernier. C'est la dernière source d'énergie que je mets là-dessus parce qu'à un moment donné on ne peut pas faire que de réclamer et pas s'investir. Merci.

M. Stéphane Delley

Secteur port du Safari :

- *Remise en état d'un ponton pour bateau qui avait été abîmé dû à la chute d'un arbre en raison de castor*
- *Aménagement d'une petite place extérieur avec banc taillé dans un tronc d'arbre et petit plot pour s'asseoir.*

Secteur Sarcelle et port :

- *Enlèvement du massif et remplissage du petit étang sec, mise à niveau et semence gazon.*
- *Pose de bordure béton entre le gravier et le terrain engazonné, mise à niveau et semence gazon.*
- *Fouille pour évacuation EU et tirage d'eau potable à la hauteur du bar de la Sarcelle afin que M. Nicolas Schenk puisse enfin ouvrir un bar digne de ce nom.*
- *Création d'une bute en terre végétale pour délimitation du gazon et du sable, bute arrondie et semence gazon.*

Remerciement à notre capitaine ainsi qu'à la voirie pour leur excellent travail. Je me permets de rappeler que la déchetterie du port n'a pas été conçue pour les habitants de la commune. C'est une déchetterie pour les usagers de la plage. Un panneau va y être mis afin que l'on puisse dorénavant verbaliser les contrevenants.

Secteur Cheyres-Châbles :

- *Marquage à neuf de tous les parkings communaux en place blanche.*
- *Mise en place de création florales et palmiers, bac béton et bacs éternit anthracites*

Secteur Ruisseau de la Croix :

- *Curage du ruisseau et entreposage du grava-limon sur les berges*
- *Curage du limon sous le pont et évacuation*

Secteur chemin Neuf :

- *Pose de barrière de sécurité sur les tronçons demandés.*

Je suis à l'écoute, comme par exemple sur la première photo où l'on a fait ce banc. Si vous avez des idées et/ou des proposition, nous sommes à l'écoute. Merci.

Mme Mary-Anne Hayoz

Néant.

M. Bernard Pochon

Quelques informations concernant tout d'abord :

Santé RSSBF

Je remercie Mme Sandra Lambelet-Moulin, directrice du réseau durant 6 ans. Je lui souhaite tous mes vœux pour son avenir professionnel.

Les projets des homes Estavayer et Domdidier, ces projets ont été présentés aux communes. Ils doivent d'abord être validés par la commune lors de l'assemblée du 31 mai prochain. Et puis c'est le peuple qui aura le dernier mot avec la votation le 12 novembre 2023. Information plus complète le 23 septembre, une matinée « Bien vieillir dans la Broye ».

Commission communale des Seniors

La commission s'est réunie trois fois. Ci-dessous les membres de la commission.

- Rosmarie Balimann
- Denise Chanez
- Marie-Rose Siegmund
- Anne-Françoise Monney
- Angelo Balestra
- Gérard Schmutz
- Bernard Pochon

Je vous rappelle les buts :

- Définir les objectifs et les mesures d'ici fin juin
- Le concept communal jusqu'à la fin de l'année
- La mise en œuvre des mesures commence cet automne

Jumelage

Merci à Paul Grandgirard et Fred Bertrand qui ont démissionné.

Nouveau comité :

- Jeannine Guillod, Présidente
- Bruno Fumat, Vice-président
- Pamela Berchier, Secrétaire
- Emilie Riedo
- Siulene Marcon

Tourisme

Suite à la nouvelle loi sur le Tourisme entrée en vigueur l'année passée, il y aura la création Association Touristique de la Broye le 15 juin 2023. C'est une association qui regroupera toutes les communes de la Broye fribourgeoise, en collaboration avec ASCO Broye.

Cordiale invitation à l'assemblée de CCT le 26 mai 2023 à l'Etourneau.

Quelques manifestations

- 16 juin : grillade au Crêt, avec animation, organisé par le Jumelage
- 22 juillet plage et 5 août Châbles : cinéma, organisé par CCT en collaboration avec la commune
- 6-8 octobre : fête des vendanges, c'est bien le 2^{ème} dimanche d'octobre

Nous avons également reçu les sociétés de spectacles, chants, jeunesse et de théâtre pour leur demander ce qu'ils aimeraient comme disposition de salle avant et après les manifestations. Il y a eu quelques couacs et des habitudes avaient été prises, mais rien n'avait été formulé. Maintenant, nous allons regarder avec les écoles, les autres utilisateurs des salles pour définir clairement qui utilise quoi et quand.

M. Stéphane Rey

Néant.

La présidente remercie le Conseil communal pour toutes ces informations.

10. Informations du Conseil général

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

La parole est donnée aux présidents des commissions qui désirent communiquer des informations.

Commission financière – M. Daniel Chanez

Nous avons eu un problème de date lors de nos séances du 2 et 3 mai qui ont été déplacées à la dernière minute à la semaine suivante, en raison de conflit d'agenda des membres du Conseil communal.

Je remercie les membres de la commission financière pour leur souplesse dans le changement de dates.

Nous avons reçu des demandes dites d'urgence du Conseil communal, une première pour le changement non budgétisé d'un appareil à haute pression pour le nettoyage principalement du port et aussi utilisable pour la voirie d'une valeur de CHF 5'000.00.

Ensuite, une deuxième demande de crédit supplémentaire pour compléter l'étude énergétique du bâtiment rue de la Chapelle 23 qui est en cours. La thématique du chauffage est plus compliquée que prévu, en raison de haute température dans la partie ancienne et basse température côté grande salle, ainsi que le coefficient thermique de la cafétéria, pour un montant de CHF 6'100.00, non budgétisé aussi.

La commission financière a répondu favorablement à ces deux demandes.

La commission financière et moi-même profitons de remercier l'administration communale, ainsi que son exécutif pour son travail.

Commission des naturalisations – M. Denis Chanez

Nous traitons plusieurs dossiers, nous avons auditionner des candidats pour la naturalisation. Nous sommes en train de prononcer nos préavis, qui seront transmis au Conseil communal, nous espérons d'ici le mois prochain.

Commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie – M. Stéphane Rey, président

Information concernant tout le secteur cadastré sous voie de CFF. Toute la partie nord-ouest n'avait pas été cadastrée au niveau fédéral, qui est une obligation. Ce cadastre a été lancé par l'Etat, service du géomètre cantonal, il y aura une mise à l'enquête du 23 juin au 24 juillet 2023. Oui il y aura des coûts pour la commune en relation aux parcelles pour lesquelles on est propriétaire de terrain. La population sera invitée à consulter ce dossier prochainement.

Commission de bâtisse – M. Stéphane Rey, président

Néant.

Commission d'avenir des Petits Ports – M. Sébastien Dumusc, vice-président

La COMAPP s'est réunie le 27 mars dernier, en présence de M. Simon Maendly de Biol Conseils ainsi que M. Olivier Amstutz de SD Plus. Lors de cette séance, nous avons finaliser les variantes retenues pour le port du Safari et des Pointus. Nous en sommes au stade actuellement de faire le dossier pour la FRIAC. Une fois compléter cela partira dans les différents services. A l'heure actuelle c'est encore trop tôt pour vous parler des variantes en détail, je pense que c'est plus intelligent d'attendre le retour de Fribourg au lieu de vous faire perdre du temps avec plein de détails qui peut-être ne seront pas validés. Merci.

11. Divers

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Nous allons commencer par le suivi des questions et propositions.

Questions de M. Jean-Christophe Sauterel

1 Quelles mesures le Conseil communal a prises pour économiser l'énergie et l'électricité en particulier durant cet hiver 2022-2023 avec quels résultats chiffrés pour la période d'octobre 2022 à 2023 ?

2. Que compte faire le Conseil communal pour participer aux économies d'énergie et quelles sont les mesures concrètes prises pour diminuer drastiquement la consommation communale pour l'hiver 2023-2024 ? De plus est-ce que toutes les mesures ont été prises pour assurer le bon fonctionnement de nos infrastructures critiques que sont la distribution d'eau potable et la gestion de nos eaux usées notamment ?

La présidente passe la parole à M. Stéphane Rey, Conseiller communal.

M. Stéphane Rey

Je vais faire le plus vite possible, donc cette thématique touche plusieurs dicastères, M. le Syndic en a parlé tout à l'heure et je m'exprime ici en qualité de président de la commission d'aménagement qui touche également les énergies, les slides qui vont vous être présentés ont été travaillés également avec les collègues du Conseil communal.

En introduction, une explication au niveau de la gestion de la disponibilité en énergie, avec au niveau fédéral un plan, qui s'appelle le plan Ostral. C'est un élément qui est en fonction depuis de nombreuses années, nous en avons entendu parler pour la première fois au mois d'août 2022. Avant août 2022, nous étions au niveau 1 ; surveillance de l'approvisionnement. Avec l'annonce faite par le Conseil fédéral fin août, on est passé en niveau 2 : mise en alerte et préparation accrue et appels aux consommateurs à économiser. Si la situation devait continuer à se détériorer, on entrerait en niveau 3 ; consultation au niveau des cantons, ainsi que diverses autres autorités. Pour arriver à la situation ultime qui serait le niveau de préparation 4 : mise en œuvre des ordonnances sur la gestion de l'électricité, les pleins pouvoirs seraient donnés au Conseil fédéral pour gouverner sous la forme d'ordonnance. On se retrouverait dans une situation qui a été connue, elle serait similaire à la crise Covid. Au niveau de la gestion pure, Ostral prévoit des niveaux de disponibilité ; ND1 à ND4. Le premier niveau de disponibilité est activé avec le niveau de préparation 2 ; appel à économiser. A ce niveau-là, on va rappeler les consignes qui ont été martelées soit par le Conseil fédéral soit par le Canton durant l'automne. Chacun est touché par ces mesures, chaque commune, chaque citoyen et chaque entreprise sont touchés. Si la demande devait continuer à augmenter, on arriverait à un niveau de disponibilité 2 ; restriction de consommation ce qui permettrait d'atteindre le 10 % d'économie supplémentaire. Pour pouvoir activer ce niveau de disponibilité 2, il faudrait avoir les ordonnances, donc le niveau de préparation 4 activé par la Confédération. Une fois de plus, si le niveau de disponibilité devait être limite, on pourrait activer le niveau 3 ; qui amènerait 5 à 15 % de réduction de consommation supplémentaire. Ce niveau de disponibilité, il est imposé pour gros consommateur, c'est-à-dire les consommateurs qui consomment plus de 100'000 KW/h par année par point de comptage. Sur la commune on consomme pas mal d'énergie, on a 60 points de comptage, ce qui fait qu'on est largement en-dessous de ces critères. A noter qu'ici le suivi des mesures, il sera posé par ce stade par le GRD (gestionnaire de réseau de distribution) qui est le Groupe E. Finalement, si on devait arriver à situation que je dirai de guerre, de délestage, on devrait couper le réseau pendant des tranches horaires allant de 4h à 8 heures. A ce niveau-là, la commune travaille sur la mise en place des points de rencontre d'urgence, Fabien Monney en parlait tout à l'heure.

Concernant la question de Jean-Christophe Sauterel, quelles mesures sont prises ? Donc les mesures pour protéger nos infrastructures, ça touche principalement cette situation qui est hypothétiquement peu probable, qui arriverait lorsque ce niveau de disponibilité 4 serait activé. Aujourd'hui nous sommes en attente d'informations du canton, de la confédération pour savoir quelle disposition on doit prendre par rapport aux équipements. Je parle ici principalement du réseau d'eau potable et de l'assainissement donc eaux usées. La commune est concernée par les appels à économiser et également par la planification des points de rencontre d'urgence. On serait également concerné par l'activation du niveau de disponibilité 2.

C'est un peu rébarbatif, mais pour moi c'est important que l'on ait conscience de ces éléments qui nous amènent maintenant à rentrer sur la réflexion de ces économies d'énergie.

Voici maintenant les résultats chiffrés pour la période d'octobre 2022 à 2023.

La récolte des données énergétiques est basée sur :

- *Le relevé des compteurs des distributeurs : Groupe E, Holdigaz*
- *Les factures des distributeurs de fioul et de plaquettes-bois, pour le chauffage*
- *Le monitoring assuré avec le logiciel Enercoach [<https://enercoach.energiestadt.ch>]*

La périodicité des relevés dépend des compteurs installés et de leurs abonnements

- *Impossibilité de livrer des résultats chiffrés pour la période d'octobre 2022 à 2023, le dernier relevé global datant du 30 juin 2022 (réf. à la question 1 posée par M. Sauterel)*
-

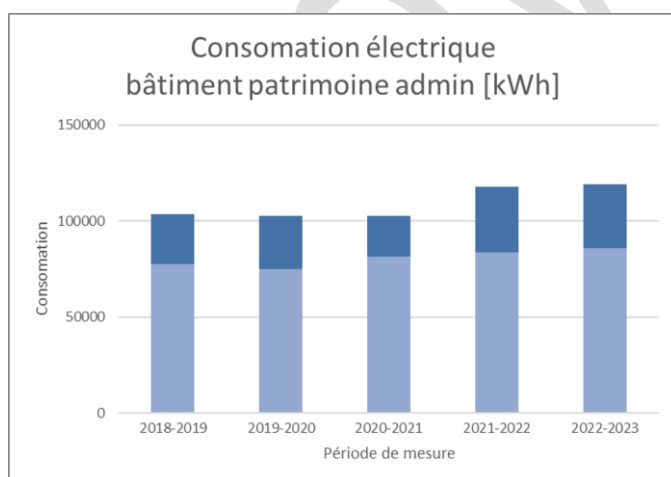
Seul des relevés automatisés à la semaine permettraient d'obtenir des résultats chiffrés des économies réalisées.

Notre stratégie :

- *Les actions ponctuelles sont intéressantes mais ne permettront pas des économies tangibles sur le long terme.*
- *Les gros consommateurs représentent le potentiel d'économie le plus important.*
- *L'assainissement énergétique des bâtiments représente notre plus gros potentiel d'économie.*
- *Notre effort principal est de continuer et accélérer la mise en place des mesures du PCen.*

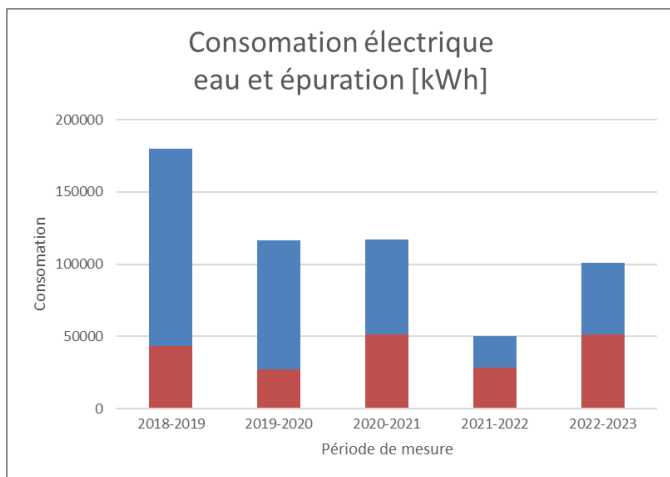
Etat de notre consommation ; la commune consomme environ 500'000 KW/h, au niveau des énergies fossiles c'est difficile de vous donner une réponse. On constate qu'il est difficile de donner des données précises dans le temps, on voit par exemple les effets du Covid, qui arrive avec un peu près 6 mois-1 année de retard dû au fait que les compteurs sont relevés quelques mois, voire une année par après.

Consommation d'énergie au niveau des bâtiments ; on a séparé la partie école des autres bâtiments administratifs. La consommation « école » reste stable (bleu foncé). Quant aux autres bâtiments qui regroupent la grande salle de Cheyres et de Châbles, ainsi qu'une partie des écoles, puisqu'à Châbles on a le site scolaire qui est regroupé sur la grande salle, ils sont représentés en bleu clair.

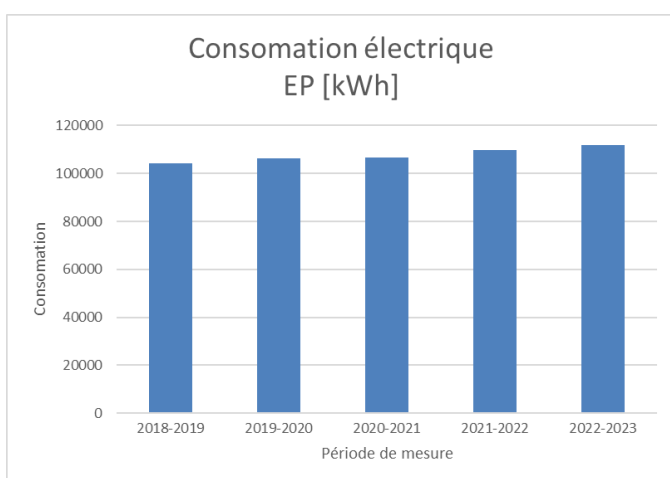


On voit une légère augmentation de la consommation dans le temps, qui est, avec les outils actuels difficile d'analyser.

Au niveau de l'eau, l'eau est un gros consommateur aujourd'hui, en bleu l'eau potable, donc les stations de pompage, en rouge tout ce qui concerne les eaux usées. On voit une nette diminution en 18-19-20 qui est due à l'arrêt de la station du Moulin. On a arrêté cette station à cause du chlorothalonil. Ensuite on a un trou en 2021-2022 qui est dû à un correctif, problème de surfacturation.



Eclairage public, légère augmentation due principalement à la multiplication des points lumineux.



Les actions concrètes (éclairage public)

En automne 2022, nous avons commandé la rédaction d'un plan directeur communal pour l'éclairage public

- *Le but est la diminution de la consommation d'énergie en passant d'environ 89'000 kW/h par année (20 ménages) à 35'000 kW/h à l'horizon 2033 (6 ménages) [sources <https://pubdb.bfe.admin.ch/fr/publication>]*
- *En novembre 2022, le Conseil communal prenait la décision de réduire la période durant laquelle les éclairages de Noël étaient installés/allumés.*

Action sur les petits consommateurs :

- *Salle de l'Etourneau : changement du réfrigérateur*
- *Grande salle de Châbles : changement des réfrigérateurs*
- *Centre sportif : remplacement du compresseur de la banque frigorifique*
- *Centre sportif : mise en place d'une armoire frigorifique (prévu en 2024)*
- *Sarcelle : passage à un éclairage à LED (intérieur et extérieur)*

Mobilité :

- *Acquisition de véhicules électriques (plus efficaces)*

Chauffage des bâtiments

Réduction de la température des salles

- *Mesure non appliquée (recommandation valable pour les bâtiments chauffés à l'électricité et au gaz)*
- *Une majorité des bâtiments sont chauffés au fioul ou au gaz*
- *La grande salle est chauffée aux plaquettes de bois (non concernée)*

- *Le pavillon AES est chauffé avec une PAC, il est tenu hors gel durant la nuit*
- *La ferme communale répond aux niveaux de performances énergétiques des plus modernes, la température des locaux est régulée individuellement*

Chauffages utilisant le gaz

- *En automne 2022, nous avons travaillé sur des alternatives au gaz. Le projet est gelé (gaz vs électricité)*

Potentiel d'économie

- *Le domaine de l'eau est un gros consommateur, il existe sans doute un potentiel non négligeable (pompage)*
- *Sport : changement de l'éclairage des places de sport par des LED (Foot, Tennis et Skater-Hockey)*
- *Bâtiments*
- *L'assainissement du toit de la grande salle de Cheyres et le changement de l'éclairage par des LED constituent un potentiel significatif d'économie*
- *L'installation de panneaux solaire permettrait une production d'énergie locale*
- *Pour l'école de Châbles :*
 - *Une étude préliminaire en cours*
 - *Changement du chauffage et la remise à niveau de l'enveloppe thermique*

J'espère avoir répondu aux questions et s'il y a des questions subsidiaires, j'y répondrai volontiers après. Merci.

La présidente remercie M. Stéphane Rey et demande s'il y a d'autres questions ou remarques.

M. Florian Monney

J'ai une question concernant l'eau, notamment les sources du Moulin qui sont contaminées par le chlorothalonil. D'après mes renseignements, il existe des possibilités de traitement de l'eau pour qu'elle soit de nouveau potable. Est-ce que le Conseil à regarder de ce côté-là ou continue à laisser couler l'eau et on attend pour voir ce qui se passe.

M. Christian Cornioley

Non, on ne reste pas attentistes dans cette situation, en tant que président de l'ARRIBRU, on travaille avec le GRAC, avec Estavayer, on travaille d'une manière intelligente et transverse avec les autres, on suit ce qui se passe sur place, à Payerne, ce qui se passe ailleurs, on fait des essais. Donc on suit cela de près, mais on est en mode d'observation sur ce qui se passe ailleurs. Mais je répète, on a deux soucis sur le puit du Moulin ; le premier tu l'as cité ; le chlorothalonil, le deuxième c'est la mise en conformité par rapport au zone S1, S2 et S3, je rappelle que le canton de Fribourg a lancé une démarche pilotée par le canton de Fribourg pour se mettre en conformité, on doit déplacer la conduite d'eau usée qui passe dans le secteur S2, on doit déplacer la route cantonale qui passe à proximité, des bâtiments et on est en train de chiffrer cela. Il n'y a pas que le problème du chlorothalonil sur le puit du Moulin.

M. Patrick Pillonel

Je reviens sur l'épuration, Christian a expliqué, on a vu qu'il y a des erreurs de branchement, la zone village a bien été cernée. Maintenant on se rend compte que la zone touristique, toute la zone des chalets Pointus, de Crevel et du caravaning qui sont sur des fosses de pompage, ils ont été construits dans les années 96 à 99, tous les raccords privés avaient été réceptionnés et il y avait que des eaux usées qui arrivaient là-bas dedans. Est-ce qu'il y a un concept de prévu, car c'est simple il suffit de soulever les regards un jour de pluie, faire le tour et puis on voit de l'eau claire qui arrive. Est-ce qu'il y a un concept qui est prévu une fois que les touristes seront loin, de faire des contrôles, tout à coup une journée qui pleut et bien on met le chapeau, on met la pélerine et puis on soulève les regards, car dans chaque regard il y a de toute façon un bras qui arrive, donc s'il y a de l'eau qui arrive, c'est que les gens ont branché les eaux claires dans les eaux usées. Je crois que maintenant il faut s'attaquer à cela, il y a déjà 2-3 problèmes, les fosses souffrent terriblement à chaque fois qu'il y a des grosses intempéries l'hiver alors qu'il n'y a personne. Cela veut dire qu'il y a que des eaux claires qui arrivent dans les eaux usées. Est-ce que cet automne jusqu'au mois de mars y'a des contrôles qui vont être faits dans chaque secteurs. Merci.

M. Christian Cornioley

Merci Patrick, c'est sur ma liste à commission, tu parlais de pélerine, mais je crois que toi et moi on a dit qu'on y allait aussi. C'est vrai ce qu'a dit Patrick, concrètement on met trop d'eau claire dans les eaux usées qu'on envoie dans la step. Mais de nouveau, on fait partie du comité d'ERES et aujourd'hui on pousse pour mettre des lunettes et mesurer les volumes. On a tout intérêt à s'assurer qu'on mette bien des eaux usées aux eaux usées. Pour répondre, oui c'est sur la liste à commission, vous avez compris au niveau des effectifs, des départs, on souffre un petit peu de ça mais je croise les doigts pour qu'on puisse traiter ça. On a aussi pas mal de courriers de réclamations, tu les vois passer, car cela pose aussi d'autre problème sur des locataires. Cela n'est pas sur notre liste en priorité une, mais on manque un petit peu de bras. Alors bien sûr on pourrait tout sous-traiter, mais l'idée c'est de le faire par le personnel, tu l'as dit, on y va, on soulève le regard, à mon avis c'est une première phase que l'on peut faire. Oui c'est pour cet automne.

M. Ludovic Sauteur

Tout d'abord au nom du groupe Avenir j'aimerais remercier Nadia pour son engagement pour le Conseil général, pour la commune en général. Je lui souhaite bonne route, bon voyage pour son projet de vie future. J'ai été interpellé par quelques personnes au village au sujet de la présence d'une caméra au rond-point. Est-ce que quelqu'un pourrait nous donner des explications.

M. Christian Cornioley

Nous avons autorisé l'entreprise Acet, les images sont protégées, l'entreprise le respect scrupuleusement. Elle était en train de développer un système de reconnaissance de passage de véhicules. La protection des données a été respectée, c'est garanti du chef d'entreprise et puis il la demande et on lui a accordé l'autorisation sur une certaine durée. Je rappelle c'est une entreprise villageoise.

M. Sébastien Cantova

Une question pour Philippe, plusieurs entreprises se sont plaintes que le délai de paiement de 30 jours n'était pas respecté. Quelles sont les raisons de ces retards de paiement ?

M. Philippe Rapo

On n'a pas de problème de liquidité, on a aucun problème de paiement. S'il y a du retard, j'explique : chaque facture doit être validée par le responsable du dicastère en question, d'abord traitée par François qui va la mettre dans le bon compte, ensuite ça vient chez le responsable du dicastère, puis chez moi, ensuite chez le Syndic et quand tout cela est en ordre, François va pouvoir faire le paiement. Il ne fait pas des paiements tous les jours, on fait des paiements 2x par mois, on ne va pas courir après ça, mais ce serait intéressant que ceux qui ont des soucis quand ça arrive avec 2-3 jours de retard et bien faut qu'il me le fasse savoir ou directement à François, il ne faut pas hésiter, faut pas avoir des soucis avec cela. On essaie de faire au mieux.

Y a-t-il d'autres questions/remarques dans les divers ? Aucune.

Mme Janine Grandgirard, présidente

Ce n'est pas le cas, je tiens à remercier toutes les personnes présentes à cette séance et je vous invite à une verrée au fond de la salle. Je clos la séance à 22h04.

Pour le bureau du Conseil général

La présidente
Janine Grandgirard

La secrétaire
Laetitia Bersier

Prochaine assemblée du Conseil général le lundi 25 septembre 2023 à 20 heures à Châbles.

PROVISOIRE